

COMPTES ANNUELS

En euros

Association HORIZONS 2000

2 rue René Fonck
88100 SAINT DIE

Exercice clos au 31/12/2018

APE : 9499Z

SIRET : 34743651100013

CABINET BEX

Siège social : Zone d'activité de la Roche - BP 61064 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél : 03 29 82 63 63 Fax : 03 29 82 63 64

**33, rue Dauphine 88100 SAINT DIE
Tél : 03 29 56 87 88 Fax : 03 29 567 568**

**E mail : contact@cabinet-bex.fr
Site internet : www.cabinet-bex.fr**

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 138	3 571	566	850
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	179 950	156 549	23 402	36 285	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	184 088	160 120	23 968	37 135
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	42 111		42 111	51 146
	Autres créances	6 677		6 677	9 576
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				11 945	
DISPONIBILITES	119 973		119 973	125 566	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	664		664	951
	TOTAL (II)	169 425		169 425	199 184
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	353 513	160 120	193 393	236 319

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 492	1 492
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	1 492	1 492
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	147 891	147 891
	Report à nouveau	(69 836)	(34 145)
	Résultat de l'exercice	(30 566)	(35 691)
	Total des fonds propres	48 982	79 547
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 025	22 819	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	13 025	22 819	
Total des fonds associatifs	62 007	102 366	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	59 393	59 393	
Total des provisions	59 393	59 393	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 359	19 338	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 555	12 218	
Dettes fiscales et sociales	37 659	43 004	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	14 419		
Total des dettes	71 993	74 560	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	193 393	236 319	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(30 565,68)	(35 691,16)	
(1) Dont à moins d'un an	64 730	61 200	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	145 179	163 644
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	176 832	181 207
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	59 885	93 904
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	381 896	438 755
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	15 142	17 923
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	95 508	99 160
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 622	13 008
	Rémunération du personnel	225 569	266 444
	Charges sociales	69 589	73 459
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 167	14 191
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	430 597	484 185
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(48 701)	(45 430)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	10 680	582
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	324	439
	2 - RESULTAT FINANCIER	10 356	143
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(38 345)	(45 287)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	10 249	10 493
	Charges exceptionnelles	2 470	897
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 779	9 596
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	402 824	449 830
	TOTAL DES CHARGES	433 390	485 522
	EXCEDENT ou DEFICIT	(30 566)	(35 691)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	195 119	65 514
	Bénévolat	158 035	65 514
	Prestations en nature	37 084	
	Dons en nature		
	CHARGES	195 119	65 514
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	98 527	65 514
Personnel bénévole	96 592		

Annexe

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

- Note n°1 : Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux
- Note n°2 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note n°3 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note n°4 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note n°5 : Créances

2. BILAN PASSIF

- Note n°6 : Fonds propres
- Note n°7 : Engagements pris en matière de retraite
- Note n°8 : Report à nouveau avant répartition du résultat
- Note n°9 : Tableau de répartition du résultat de l'exercice
- Note n°10 : Etat des dettes
- Note n°11 : Fonds dédiées - Tableau de suivi
- Note n°12 : Fournisseurs et comptes rattachés
- Note n°13 : Informations à caractère fiscal

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note n°14 : Compte de résultat par activité ou établissement
- Note n°15 : Ventilation de l'effectif moyen
- Note n°16 : Contributions volontaires en nature - Evaluation

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Néant

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Le nouveau règlement de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 sera appliqué pour l'exercice ouvert au 01.01.2020.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**1. BILAN ACTIF**

Note n°1 : Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montant
Logiciels	Néant

Note n°2 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an à 3 ans

Note n°3 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Matériel de bureau	Néant	
Matériel pédagogique et activités	Néant	
Matériel atelier linge	Néant	
Agencements divers	Néant	
Autres immobilisations corporelles	Néant	
Matériel de transport	Néant	
Mobilier	Néant	

Note n°4 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements des installations	Linéaire	5 à 8 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel activité linge	Linéaire	3 ans
Matériel pédagogique et activités	Linéaire	2 à 10 ans

Note n°5 : Créances

Toutes les créances ont des échéances inférieures à 1 an.

2. BILAN PASSIF

Note n°6 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 492			1 492
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves ⁽²⁾	147 891			147 891
Report à nouveau	(34 145)		35 691	(69 836)

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif

Note n°7 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à 73 988 euros.

L'engagement de 59 393 euros a fait l'objet d'une comptabilisation au cours des exercices antérieurs. L'écart constaté de 14 595 euros entre la provision calculée et la provision comptabilisée n'a pas fait l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges au 31/12/2018.

Report à nouveau.

Note n°8 : Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées A l'exercice aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau gestion propre	(69 836)	
SOLDE	(69 836)	

Note n°9 : Tableau de répartition du résultat de l'exercice

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
- dont part du résultat sur gestion propre - dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs	30 566	

Note n°10 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédits	13 359	6 096	7 263	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 555	6 555		
Dettes fiscales et sociales	37 569	37 569		
TOTAL	57 483	50 220	7 263	

Note n°11 : Fonds dédiées - Tableau de suivi

Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894) C	Fonds restant en fin d'exercice (compte 194) D=A-B+C
Ressources					
Subventions		0		0	0
TOTAL		0		0	0

⁽¹⁾ Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution.

Note n°12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	3 103	1 520
Fournisseurs factures non parvenues	9 144	5 035

Note n°13 : Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas fiscalisée.

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n°14 : Compte de résultat par activité ou établissement

L'association réalise pour chaque activité un compte de résultat budgétaire.

Note n°15 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
- Employés	12
TOTAL	12

Précisions : Le personnel de la Caisse d'Allocation Familiales est mis à disposition. La Ville de Saint Dié a mis à disposition du personnel pour assurer la direction générale de l'association.

Note n°16 : Contributions volontaires en nature - Evaluation

La valorisation des actions de bénévolat a été réalisée pour la partie animation. Les heures de bénévolat ont été valorisées sur la base des coefficients de la convention collective soit 3 993 heures pour 61 443 €.

**ASSOCIATION
"HORIZONS 2000"
2 rue René Fonck**

88100 - SAINT-DIE DES VOSGES

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association "HORIZONS 2000"
2 rue René Fonck

88100 SAINT-DIE DES VOSGES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

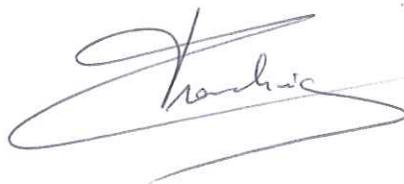
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225.31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Saint-Dié des Vosges, le 02 avril 2019

SAS SOFILOR
Commissaire aux Comptes



**ASSOCIATION
"HORIZONS 2000"
2 rue René Fonck**

88100 - SAINT-DIE DES VOSGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION "HORIZON 2000"
2 rue René Fonck
88100 SAINT-DIE DES VOSGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Outre les comptes annuels, nos contrôles ont plus spécifiquement porté sur les comptes prévisionnels et les économies envisagées et celles mises en place pour assurer la continuité de l'Association

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités, de la direction et des personnes constituant la gestion, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

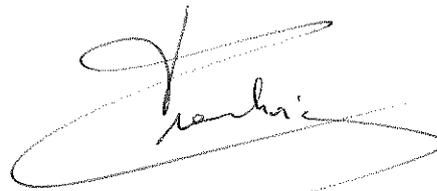
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

- l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié des Vosges, le 02 avril 2019

SAS SOFILOR
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Safilor', is written over a large, faint, circular watermark or stamp. The signature is fluid and cursive.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 138	3 571	566	850
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	179 950	156 549	23 402	36 285	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	184 088	160 120	23 968	37 135
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	42 111		42 111	51 146	
Autres créances	6 677		6 677	9 576	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				11 945	
DISPONIBILITES	119 973		119 973	125 566	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	664		664	951
	TOTAL (II)	169 425		169 425	199 184
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	353 513	160 120	193 393	236 319
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 492	1 492
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	1 492	1 492
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	147 891	147 891
	Report à nouveau	(69 836)	(34 145)
	Résultat de l'exercice	(30 566)	(35 691)
	Total des fonds propres	48 982	79 547
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 025	22 819	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	13 025	22 819	
Total des fonds associatifs	62 007	102 366	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	59 393	59 393	
Total des provisions	59 393	59 393	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 359	19 338	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 555	12 218	
Dettes fiscales et sociales	37 659	43 004	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	14 419		
Total des dettes	71 993	74 560	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	193 393	236 319	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(30 565,68)	(35 691,16)	
(1) Dont à moins d'un an	64 730	61 200	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

ASSOCIATION

HORIZONS 2000

**Annexe aux comptes annuels
exercice clos le 31/12/2018**

Montants exprimés en euros

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	145 179	163 644
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	176 832	181 207
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	59 885	93 904
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	381 896	438 755	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	15 142	17 923
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	95 508	99 160
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 622	13 008
	Rémunération du personnel	225 569	266 444
	Charges sociales	69 589	73 459
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	13 167	14 191
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	430 597	484 185
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(48 701)	(45 430)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	10 680	582
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	324	439
2 - RESULTAT FINANCIER		10 356	143
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(38 345)	(45 287)
Charges financières	Produits exceptionnels	10 249	10 493
	Charges exceptionnelles	2 470	897
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 779	9 596
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		402 824	449 830
TOTAL DES CHARGES		433 390	485 522
EXCEDENT ou DEFICIT		(30 566)	(35 691)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	195 119	65 514
	Bénévolat	158 035	65 514
	Prestations en nature	37 084	
	Dons en nature		
	CHARGES	195 119	65 514
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	98 527	65 514
Personnel bénévole	96 592		

**ASSOCIATION
HORIZONS 2000**

**Annexe aux comptes annuels
exercice clos le 31/12/2018**

Montants exprimés en euros

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

- Note n°1 : Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux
- Note n°2 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note n°3 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note n°4 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note n°5 : Créances

2. BILAN PASSIF

- Note n°6 : Fonds propres
- Note n°7 : Engagements pris en matière de retraite
- Note n°8 : Report à nouveau avant répartition du résultat
- Note n°9 : Tableau de répartition du résultat de l'exercice
- Note n°10 : Etat des dettes
- Note n°11 : Fonds dédiées - Tableau de suivi
- Note n°12 : Fournisseurs et comptes rattachés
- Note n°13 : Informations à caractère fiscal

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note n°14 : Compte de résultat par activité ou établissement
- Note n°15 : Ventilation de l'effectif moyen
- Note n°16 : Contributions volontaires en nature - Evaluation

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Néant

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Le nouveau règlement de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 sera appliqué pour l'exercice ouvert au 01.01.2020.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**1. BILAN ACTIF**

Note n°1 : Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montant
Logiciels	Néant

Note n°2 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an à 3 ans

Note n°3 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Matériel de bureau	Néant	
Matériel pédagogique et activités	Néant	
Matériel atelier linge	Néant	
Agencements divers	Néant	
Autres immobilisations corporelles	Néant	
Matériel de transport	Néant	
Mobilier	Néant	

Note n°4 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements des installations	Linéaire	5 à 8 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel activité linge	Linéaire	3 ans
Matériel pédagogique et activités	Linéaire	2 à 10 ans

Note n°5 : Créances

Toutes les créances ont des échéances inférieures à 1 an.

2. BILAN PASSIF

Note n°6 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 492			1 492
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves ⁽²⁾	147 891			147 891
Report à nouveau	(34 145)		35 691	(69 836)

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif

Note n°7 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à 73 988 euros.

L'engagement de 59 393 euros a fait l'objet d'une comptabilisation au cours des exercices antérieurs. L'écart constaté de 14 595 euros entre la provision calculée et la provision comptabilisée n'a pas fait l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges au 31/12/2018.

Report à nouveau.

Note n°8 : Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées A l'exercice aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau gestion propre	(69 836)	
SOLDE	(69 836)	

Note n°9 : Tableau de répartition du résultat de l'exercice

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
- dont par du résultat sur gestion propre - dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs	30 566	

Note n°10 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédits	13 359	6 096	7 263	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 555	6 555		
Dettes fiscales et sociales	37 569	37 569		
TOTAL	57 483	50 220	7 263	

Note n°11 : Fonds dédiées - Tableau de suivi

Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation cours d'exercice (compte 7894)	Re affecté (compte 68)	
Ressources		A	B	C	
Subventions		0		0	0
TOTAL		0		0	0

⁽¹⁾ Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution.

Note n°12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	3 103	1 520
Fournisseurs factures non parvenues	9 144	5 035

Note n°13 : Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas fiscalisée.

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n°14 : Compte de résultat par activité ou établissement

L'association réalise pour chaque activité un compte de résultat budgétaire.

Note n°15 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
- Employés	12
TOTAL	12

Précisions : Le personnel de la Caisse d'Allocation Familiales est mis à disposition. La Ville de Saint Dié a mis à disposition du personnel pour assurer la direction générale de l'association.

Note n°16 : Contributions volontaires en nature - Evaluation

La valorisation des actions de bénévolat a été réalisée pour la partie animation.
Les heures de bénévolat ont été valorisées sur la base des coefficients de la convention collective soit 3 993 heures pour 61 443 €.